

OCM vitivinicole

L'Espagne recevra plus de 31 % du budget global

Dans une déclaration officielle, le ministère espagnol de l'Agriculture se félicite du montant du budget qui sera accordé à ce pays par l'Union européenne dans le cadre de la réforme de l'OCM. Tout en étant le troisième pays producteur européen de vins, l'Espagne devrait recevoir plus de 31 % du budget global soit quelque 420 millions d'euros.

Par ailleurs, le ministère se réjouit du fait qu'il a obtenu le droit d'accorder des aides directes aux viticulteurs, dans le cadre du dispositif de paiement unique, ainsi qu'une période transitoire pour « *l'adaptation harmonieuse du secteur à la suppression des aides à l'alcool de bouche* ». Le ministère a souligné par ailleurs qu'avec la nouvelle OCM « *était introduite pour la première fois la possibilité de financer des mesures de promotion sur les marchés des pays tiers. L'Espagne consacra un budget prévu de plus de 32 millions d'euros chaque année à la promotion* ».

Sont également bien accueillis le degré important de subsidiarité accordé aux pays producteurs pour décider des mesures à appliquer selon les besoins spécifiques de chacun, la reconnaissance de l'implication du secteur à travers ses organisations de producteurs, et le renforcement des dénominations d'origines et indications géographiques avec une simplification des nouvelles catégories de protection et la reconnaissance des Consejos reguladores comme organisations interprofessionnelles.

En ce qui concerne la libéralisation des droits de plantation, l'Espagne souligne qu'elle pourra maintenir les droits de plantation pour ses dénominations d'origine. Elle se réjouit par ailleurs, que la période prévue pour les arrachages est passée de cinq à trois ans et que le montant des primes a été revalorisé : « *cela signifie qu'un viticulteur qui arrache une superficie avec un rendement de 45 hl/ha (la moyenne en Castille-La Manche) percevra entre 4 800 et 5 500 euros à l'hectare, en fonction de l'année durant laquelle la prime est octroyée* ».

L'Etat espagnol qualifie la nouvelle OCM de « *changement important par rapport à la période précédente, puisque l'on passe d'un système basé sur des mesures de régulation de marché – qui s'est montré peu efficace pour résoudre les problèmes du secteur – à un nouveau modèle visant à améliorer la compétitivité* ».

Pour l'Espagne, la future OCM permettra « *d'ouvrir de nouveaux marchés et garantir le revenu des viticulteurs européens, tout en favorisant le concept de vin européen de qualité qui doit ses caractéristiques essentielles à l'origine des raisins dont il est issu : les vins avec dénomination d'origine* ».

Le MAPA se félicite également du rôle important que continueront à jouer les Etats membres dans l'adoption des pratiques œnologiques, à travers un « *processus plus dynamique que celui appliqué actuellement* ». En ce qui concerne l'étiquetage, l'Espagne accueille très favorablement la reconnaissance et la protection de noms et de mentions traditionnels comme les vins avec « *crianza* », « *reserva* » et « *gran reserva* ». Elle affirme, enfin, que la possibilité de mentionner le millésime et le cépage sur les vins sans indication géographique « *avec des niveaux de contrôle adéquats... garantit une plus grande compétitivité pour les vins européens face aux vins du Nouveau Monde* ». Pour favoriser « *la libre circulation du vin, l'Espagne a demandé à la Commission européenne que l'étiquetage soit harmonisé* ».